

BULLETIN D'INSCRIPTION
Des pratiques agroécologiques :
« Du sol vivant au non-labour »

NOM

PRENOM.....

Adresse.....Code postal – Ville.....

Téléphone

Mail.....

Statut : agriculteur en activité cotisant solidaire à jour de cotisation
 candidat à l'installation/porteur de projet : autre (retraité, salarié agricole ...)

Je m'inscris aux modules :

Module 1 : « Sol vivant : de la théorie à la pratique » les 11 et 12 Janvier 2016

Jean-Louis PEYTOUREAU et Gilles DOMENECH

**Module 2 : « Planches permanentes : de la théorie à la démonstration d'outils adaptés »
les 4 et 5 Avril 2016**

Jean-Louis PEYTOUREAU et l'Atelier Paysan

Tarif : 25 euros par stagiaire pour la participation à la démarche "Atelier Paysan" (payable par chèque le jour de la formation)

Lieu de réalisation : EURRE (26)

Je remplis ce bulletin et je joins :

un chèque de caution de 100 € à l'ordre des « compagnons de la terre »

mon attestation Point accueil installation (si je suis candidat à l'installation ou porteur de projet)

que j'envoie par courrier à **Les compagnons de la terre Les Praves 26400 EURRE**

Conditions d'inscription

Nos formations s'adressent prioritairement aux cotisants VIVEA (exploitants agricoles, chefs d'exploitation, conjoints collaborateurs, aides familiaux et personnes en parcours à l'installation). Nous pouvons étudier l'inscription d'autres publics, dans ce cas la personne devra prendre en charge les frais de la formation.

L'inscription définitive sera enregistrée à la réception d'un chèque de caution (100 €) à l'ordre des Compagnons de la terre. Le chèque vous sera restitué à la fin de la formation ou sera encaissé en cas d'annulation (quelqu'en soit le motif) moins de 15 jours calendaires avant la formation, ou en cas de non participation à la totalité de la formation.

Pour les personnes non éligibles vivea, qui prendront en charge elle-même le coût de la formation, le règlement se fera le 1er jour du stage et sera encaissé à la fin de la formation. En cas d'absence au démarrage de la formation ou d'abandon en cours de stage, la totalité de la participation financière sera retenue et le chèque de caution sera encaissé.

Dans le cas où une session serait complète à l'arrivée d'une inscription, nous préviendrons au plus vite.

En cas d'annulation de notre fait, les frais d'inscription vous sont retournés.

*« Planches permanentes :
de la théorie à la démonstration
d'outils adaptés »*

Avec l'Atelier

4 et 5 Avril 2016
Ferme des Compagnons
Les Praves, 26400



Paysan

de la Terre,
EURRE

Lundi 4 Avril 2016

Objectif pédagogique de la séquence ou du module :

- Apprendre à utiliser les outils des planches permanentes
- Introduction aux planches permanentes
- Appréhender l'aspect économique de l'auto-construction

Déroulement

9h-12h30 = Théorie sur les planches permanentes
13h30- 17h = Démonstration des outils



Mardi 5 Avril 2016

Objectif pédagogique de la séquence ou du module :

- Initier aux bases de techniques de travail du métal
- Démystifier le travail du métal

Déroulement

9h-12h30 = théorie soudure/travail du fer...suivi d'une initiation pratique
13h30- 17h = construction des triangles d'attelage
(un seul triangle sera construit pour les CDT)

Pour en savoir plus sur l'Atelier Paysan et cette formation [suivre ce lien.](#)

Site internet de l'Atelier Paysan : www.latelierpaysan.org

Pour en savoir plus sur l'association Les Compagnons de la Terre :
www.lescompagnonsdelaterre.fr

Formation financée par VIVEA